

## Le 19 mars : grève dans la fonction publique

**Pour les carrières et les rémunérations et face aux attaques d'E. Macron, les organisations syndicales de l'ESR appellent à une journée de mobilisation et de grève le 19 mars.**

Les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche signataires condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Elles demandent l'ouverture sans délai de négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice et en l'indexant sur l'inflation, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent·es publics. Les enjeux de carrières, la concurrence dans la recherche, la charge de travail, le manque de personnel, la précarité des statuts, l'absence de perspectives pour les doctotant·es et post doctorant·es, etc, dégradent les conditions de travail, d'études et la santé des étudiant·es et des personnels de l'ESR dont nos employeurs ont la responsabilité.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des étudiant·es et personnels de la fonction publique et dire NON à une année blanche en termes de traitement, les organisations syndicales signataires appellent les personnels de l'ESR et les étudiant·es à se mobiliser par tous les moyens, y compris la grève, le mardi 19 mars 2024, et à organiser des assemblées générales, ce jour-là notamment, pour envisager les suites à donner pour contrer les attaques contre l'ESR.

Signataires : SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU, SNETAP-FSU, ANCMSP, Union étudiante, UNEF, A&I UNSA, UNSA ITRF bio, FO ESR, Sud Éducation, Sud Recherche, CGT FERC sup, CGT INRAE, SNTRS CGT, FSE.



### Notre camarade Yves Nigen nous dit adieu Page 7



### Signature de l'accord PSC négocié sur le périmètre de trois ministères

La FERC-CGT signe l'accord Protection Sociale Complémentaire négocié sur le périmètre de trois ministères : l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, la jeunesse et les sports.

Page 2

### La démocratie participative ou la politique « Canada Dry »

Pour élaborer le futur projet d'établissement la gouvernance de SU organise des « ateliers de réflexion ouverts à tous les membres de la communauté » sur le doctorat, la formation et les questions RH.

Page 8

## Signature de l'accord Protection Sociale Complémentaire négocié sur le périmètre de trois ministères

Cet accord repose sur la déclinaison des accords en santé et en prévoyance négociés au niveau de la fonction publique de l'État et signés par la CGT fonction publique sur le versant de l'État (UFSE-CGT). Le périmètre des trois ministères représente la moitié des agent·es de l'État, soit 1,3 millions d'agent·es. Les bénéficiaires de l'accord pourront aller jusqu'à 3 millions de personnes en incluant les retraité·es et les ayants-droits.

A défaut d'accord issu des négociations au sein des différents ministères, ce sont ceux signés au niveau de la fonction publique d'État qui seront automatiquement appliqués. L'intérêt de la négociation a donc résidé dans une amélioration des accords interministériels.

La négociation menée entre les organisations syndicales représentatives et la direction administrative des trois ministères a été longue et a nécessité 15 réunions de février 2023 à décembre 2023. Une interruption de juin à septembre a été demandée par les négociateur·trices, temps nécessaire pour obtenir l'assurance d'intégrer la prévoyance dans l'accord. Ainsi cet accord porte sur la santé et la prévoyance des agent·es s et des retraité·es des trois ministères et de leurs ayants-droits.

La FERC-CGT a décidé de signer cet accord impactant la moitié des fonctionnaires de l'État car il apporte des améliorations certaines à l'accord interministériel.

Sans être exhaustif, l'accord sur le volet santé ajoute :

➤ Deux options qui viennent enrichir le panier de soin de « base » de l'accord interministériel. Ces options sont facultatives. Une participation employeur de 50 % sur les options dans la limite de 5 € a été obtenue. Les options des enfants passent de 50 % à 25 % du tarif des actifs au deuxième enfant puis 0 % à partir du troisième enfant. Dans l'accord interministériel, le panier de soin de base est financé par moitié par l'État, il est de 50 % du tarif des actifs pour les enfants et gratuit à partir du troisième.



➤ Augmentation des % des fonds d'aide (solidarité retraité·es et accompagnement social).

➤ Pour les retraité·es, l'augmentation des cotisations prévue dans l'accord interministériel se calcule par paliers liés à la date de départ à la retraite. Nous avons obtenu une progression de la cotisation en fonction de l'âge, ainsi la cotisation la mieux-disante entre date de départ à la retraite et âge sera appliquée au retraité. L'accord interministériel prévoit un plafond de cotisation de 175 % du panier de soin de l'actif quelque que soit sa situation de santé applicable à partir de 75 ans. Dans l'accord négocié pour les trois ministères, la cotisation n'augmente plus en fonction de l'âge à partir de 70 ans.

➤ Pour les collègues travaillant à l'étranger, ils bénéficieront du régime négocié pour les agent·es du ministère des affaires étrangères, permettant une meilleure prise en charge du rapatriement en particulier.

Dans l'accord interministériel sur la prévoyance, la Fonction publique d'État a proposé une solution double, avec un volet de garanties statutaires renforçant par la même le statut de fonctionnaire, et des avancées pour la part complémentaire. Cet accord prévoit la négociation par ministère d'un contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative, dont la cotisation sera prise en charge par l'employeur à hauteur de 7 €, et qui sera accessible sans condition d'âge, ni de santé.

Suite page 3

## Signature de l'accord Protection Sociale Complémentaire négocié sur le périmètre de trois ministères (suite)

La négociation au niveau des trois ministères a donc porté sur des garanties additionnelles ministérielles en complément des garanties statutaires et des garanties complémentaires interministérielles.

Les garanties additionnelles ministérielles négociées portent sur le maintien de 80 % de la rémunération globale pour différentes situations (CMO sur les 9 mois pris en charge à 50 %, congés longue durée pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année aussi pris en charge à 50 %), mais aussi le maintien de 80 % de la rémunération sur la période transitoire entre l'entrée en vigueur du régime (2025) et la réforme statutaire de l'invalidité (2027).

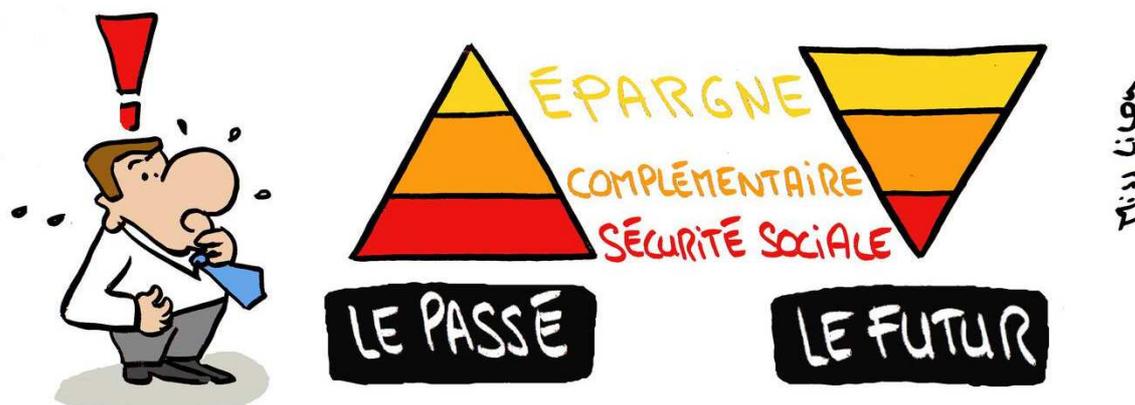
Pour les retraité·es et les ayants-droits, une offre sur les frais d'obsèques et la perte d'autonomie leurs est proposée au même titre que les actif·tives.

Sur la mise en place du nouveau régime, nous avons obtenu que l'information des agent·es (actif·tives et retraités) soit faite dès la publication de l'accord. La protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Sur la question du couplage des régimes en santé et prévoyance, il est inscrit clairement qu'au renouvellement du marché l'appel à concurrence portera sur un marché unique dans la perspective d'un couplage des régimes.

Nous regrettons cependant, que cette question du couplage soit reportée au renouvellement du marché. Les revendications de la CGT portaient sur un couplage dès la mise en place du système, accompagné d'une adhésion obligatoire en prévoyance. Il en va de même pour les contributions financières de l'État à hauteur de 5 € pour les options en santé et 7 € pour la complémentaire en prévoyance, la CGT continue à porter une prise en charge à 50 % de ces dépenses par l'État, qui in fine correspondrait à une meilleure rationalisation de la dépense publique.

Quoiqu'il en soit, l'accord qui a été signé par la FERC-CGT est mieux-disant que les accords interministériels en amont. Il va s'appliquer à la moitié des agent·es de l'État. Il apparaît important que les principales avancées de cet accord puissent bénéficier à l'écriture des accords à venir dans les autres ministères. En effet, la plupart des autres ministères sont toujours dans la phase de négociation de leur propre accord.

Il serait dommageable que les accords à venir ne bénéficient pas des mêmes avancées. Les différences entre les accords ministériels devraient porter sur les spécificités de chaque ministère et non dépendre de ses budgets propres ou même de la volonté de ses directions à réaliser une vraie négociation. La question de l'égalité entre les agent·es sur le versant de l'État est une question importante tant en matière de mobilité choisie que d'égalité de traitement, la CGT y est attachée.



## Vos représentants CGT ont rencontré la présidente de l'université le 20 février 2024

**Dans le cadre des rencontres régulières de la présidente avec les organisations syndicales, nous avons été reçus par la présidente, la vice-présidente vie institutionnelle et démarche participative et la directrice générale des services.**

### Nettoyage

Un nouveau marché du nettoyage est en cours pour un changement au 1er avril. Nous avons demandé quelle entreprise a été retenue, la présidente nous explique que le choix n'est pas encore fait mais la DGS dit le contraire que le résultat est connu depuis la semaine précédente de ce RDV mais qu'elle ne se rappelle plus du nom de l'entreprise... Nous constatons que la présidente n'est pas au courant et que la DGS a des trous de mémoire. Devons-nous nous inquiéter ?

Nous avons souligné les conditions déplorables actuelles : plus de chef de site, la multiplication des licenciements, des signatures de contrat sous la pression qui ne reprennent pas l'ancienneté, manque de produits etc. Dans ce contexte la prochaine entreprise reprendra un marché avec un effectif sous dimensionné par rapport au besoin de l'université.

La présidente a affirmé que SU appliquerait des pénalités sur le reste à verser à AEC si ses salariés n'avaient pas leur dû. Très bien mais comment cela est-il reversé aux salariés ? En réalité les seules pénalités qui peuvent être imputées à l'entreprise est la prestation non effectuée.

La présidente a affirmé avoir été attentive au traitement des salariés dans le choix de la nouvelle entreprise. Nous avons rappelé que la seule solution est l'internalisation du ménage car dans ce secteur toutes les entreprises sont des entreprises « voyous » et que sur le site Jussieu on voit la différence dans les secteurs nettoyés par des collègues SU et des salariés AEC qui sont en sous effectifs et manquent de produits.

### Conférence sociale primes

Elle devait avoir lieu en janvier 2023 puis au 1er trimestre 2024 et finalement elle est reportée avant l'été. Elle a pour but la revalorisation de l'IFSE.

Pour ses collègues bénéficiant de la garantie indemnitaire la présidente considère que sa revalorisation n'est pas une question puisque ce dispositif a vocation à disparaître.

Nous avons fait valoir que l'augmentation du socle de 7 % au mois de décembre 2023 n'avait pas concerné les collègues qui bénéficiaient de la garantie indemnitaire et que par conséquent il y avait une baisse supplémentaire de leur pouvoir d'achat. Nous avons devant nous un auditoire qui feint de ne pas comprendre et qui n'apporte pas de réponse. Cela veut-il dire « c'est dommage pour eux mais tant pis » ? Le ton est donné, une mobilisation sera probablement nécessaire pour que les négociations nous soient favorables.

Pour les contractuels, la conférence sociale, sur les grilles de salaires, les primes et les contrats, se fera à l'automne. Une réflexion sera menée sur la reprise d'ancienneté et de l'expérience, identique à celle du secteur privé (on passerait de 30 % à 50 %). SU proposerait de façon systématique des CDD de 3 ans sauf besoin de CDD d'1 an spécifique.

La révision des éventuelles augmentations de salaire serait systématique tous les 3 ans (le nouveau SIRH va permettre d'informer les collègues).

Suite page 5

## Vos représentants CGT ont rencontré la présidente de l'université le 20 février 2024 (suite)

### Opacité des promotions

Nous avons souligné l'opacité des informations sur les promotions, tant dans la façon dont les dossiers sont examinés, traités et envoyés au ministère que sur les résultats tant au niveau facultaire qu'universitaire : Nous avons rappelé que cette opacité totale pénalise les agents, les relations avec la hiérarchie et décourage l'investissement des collègues. La présidente et la DGS rejette la faute sur le ministère qui ne dit rien à SU. Certes ce qui est fait au ministère n'est pas d'une très grande fluidité mais ce qui se passe en amont à SU est très opaque. Le classement effectué par SU ne tient pas forcément compte des classements facultaires et tous les dossiers ne sont pas forcément envoyés au ministère. Il n'y a pas de retour par les services RH sur les résultats aussi bien la liste des heureux promus mais aussi sur la constitution des dossiers à savoir si un dossier est mal fait et les recommandations pour l'améliorer.

UNE PROMOTION ?  
ALLONS NICOLE,  
NE ME DITES PAS  
QUE VOUS ÊTES  
TOMBÉE DANS  
LE PIÈGE DE  
L'AMBIITION!  
VOUS  
VALEZ  
MIEUX  
QUE ÇA!



### INSPÉ

Énième réforme, c'est-à-dire une tous les ans depuis plusieurs années, les collègues sont rincés de ces réformes successives. Ils s'inquiètent de leur avenir.

La présidente nous dit : c'est une préoccupation pour tout le monde mais la position de la doyenne ne favorise pas le travail mené par le directeur de l'INSPÉ et la présidente et ne va pas dans le même sens. Le directeur de l'INSPÉ a organisé des groupes de travail avec les universités partenaires de l'INSPÉ (Paris 1, Paris 3, Paris Cité et l'INALCO) pour évoquer l'amélioration du recrutement et une meilleure orientation, un éventuel concours en L3. Ces travaux sont diffusés et en train de tourner dans les différentes instances. Les collègues apprécieront !

Ce qui est sûr c'est que les collègues de l'INSPÉ n'ont pas connaissance de tous ces éléments, l'absence d'information de la part de l'administration de l'INSPÉ est flagrante.

Le directeur de l'INSPÉ qui est aussi président du réseau des INSPÉ participe à de nombreuses réunions en tant que tel et en particulier avec le ministère, et ne communique pas sur celle-ci ! La présidente doit aller à la rencontre des collègues sur le site Molitor rapidement.

Sur l'avenir des collègues de l'INSPÉ à la rentrée la présidente n'a pas d'information mais n'est pas inquiète pour les collègues du second degré, les questions sont surtout pour ceux du premier degré...

La CGT a demandé une réunion avec la présidente, la doyenne de la faculté des Lettres et le directeur de l'INSPÉ. Après avoir donné son accord lors de cette rencontre, la présidente refuse maintenant de recevoir seulement la CGT.



## À quand une bonne « impression » pour les étudiants de SU ?

**Les étudiant·e·s ne disposent plus de libre-service de photocopie pour imprimer leurs documents sur chacun des sites de Sorbonne Université, très utiles pour leurs devoirs ou démarches administratives (impression de certificat de scolarité, relevés de notes, devoir à rendre, ...).**

Depuis décembre 2023, le prestataire Cartadis s'est retiré du marché et ne dispense plus ce service qui est essentiel pour le cursus universitaire des étudiant·e·s. Un seul photocopieur est laissé dans la BU de Clignancourt, plus aucun autre ailleurs en faculté des Lettres, et seulement 2 photocopieurs pour tout le site de Jussieu en bibliothèques MIR et BDL. Lorsque ces photocopieurs tomberont en panne : personne ne viendra les remettre en fonctionnement ! La direction de Sorbonne Université ayant eu connaissance de la défection de Cartadis un an auparavant, n'a pas anticipé une solution pour pallier à ce service de copie/scan indispensable aux étudiants plutôt que d'attendre la « mort » lente de ce service rendu aux étudiant·e·s. La CFVU, alertée, met en place un suivi de l'évolution de la situation et appelle à la patience. Chaque jour, les personnels de bibliothèques reçoivent les usager·ère·s et sont démun·e·s face aux demandes. À ce jour, trois prestataires ont été contactés, mais les négociations commerciales sont longues car ce service n'est pas rentable au prestataire. La meilleure des solutions serait une reprise de ce service en interne par Sorbonne Université pour la maintenance des machines et afin de proposer des tarifs attractifs, accessibles aux étudiants et étudiantes qui sont dans une précarité grandissante. Le service « CAPSULE » à l'Atrium de Jussieu donne un excellent exemple de la faisabilité en interne puisqu'il offre 240 copies gratuites par an à chaque étudiant et étudiante, enseignant et enseignante de SU, ainsi qu'aux personnels (c'est-à-dire toute personne qui a un compte Sorbonne-université). Pour éviter une inégalité de traitement entre usager·ère·s selon les différents sites de SU fréquentés, il est urgent et nécessaire de réorganiser un « service » de photocopie « bon-marché », accessible à l'ensemble de la communauté de SU. Mais nous constatons que Sorbonne Université démissionne de ses missions de service public aux usager·ère·s ici comme ailleurs pour les services internes de reprographie qui sont laissés à l'abandon comme à l'INSPÉ de Paris où le service est fermé depuis 18 mois et... il ne se passe rien !

## Notre camarade Yves Nigen nous dit adieu



Yves Nigen vient de décéder à l'âge de 95 ans. Il avait été un adhérent fidèle de la CGT à l'UPMC pendant de nombreuses années. À la retraite depuis trente ans, il tenait à payer ses cotisations à la FERC Sup. Ceux qui l'ont connu, se rappellent de sa gentillesse et de son dévouement au bien commun. Son épouse Geneviève, décédée quelques années plus tôt, avait été secrétaire du syndicat FERC Sup de l'UPMC pendant de longues années. L'un et l'autre faisaient partie de ces militants chrétiens profondément engagés dans les luttes sociales et qui vivaient leur foi sur le terrain de la lutte des classes pour plus de justice et de liberté. Au sein de l'église, ils se battaient pour qu'elle fasse plus de place à la lutte concrète du monde travailleur. Leur rendre hommage aujourd'hui c'est rappeler que la CGT rassemble tous ceux du monde du travail quelles que soient leurs convictions religieuses ou non qui entendent se donner les moyens de défendre les intérêts des salariés dans une action commune libre et fraternelle.



## Agenda

### 19 mars

Grève de la fonction publique pour les salaires et les statuts. Des heures d'information syndicale se mettent en place dans différents services.

### 2 avril

Meeting unitaire à Jussieu « Contre le racisme et pour l'égalité des droits / Contre la loi immigration » 18h à Jussieu. Avec, entre autre, Gérard Ré, secrétaire confédéral CGT en charge du dossier immigration sans-papiers.

## La démocratie participative ou la politique « Canada Dry »

Lors d'un atelier consacré aux questions RH qui s'est tenu en janvier dernier, les participants ont travaillé sur des questions telles que : la fonction RH face aux évolutions, les enjeux cruciaux des évolutions de carrière, la capacité de SU à garder les talents, comment se préparer et s'adapter à l'obsolescence de compétences liées aux évolutions technologiques, comment développer une culture commune à SU, comment pallier au fait que la formation tout au long de la vie pour les fonctionnaires n'est pas au même niveau que pour les salariés du privé, comment rendre moins opaque les procédures de traitement des promotions statutaires, quels systèmes de prime mettre en œuvre pour rendre SU plus attractive. Ces questions sont très importantes et si réfléchir avec des collègues BIATSS, chercheurs, enseignants chercheur de toutes les entités de Sorbonne Université était très intéressant.

Nous sommes choqués de voir que l'équipe de gouvernance est en capacité d'organiser un tel atelier alors que dans le même

temps nous attendons depuis janvier 2023 l'ouverture de la conférence sociale qui aura lieu finalement au mieux à la fin du printemps pour traiter des questions spécifiques aux fonctionnaires et à l'automne pour traiter des questions spécifiques aux contractuel·e·s. Il est sûr que l'organisation de de ces ateliers est sans conséquence pour l'administration qui n'est obligée de rien puisque ces échanges n'ont pas lieu dans le cadre de négociation avec les organisations syndicales. Le corollaire de ceci est que ces ateliers ne se traduisent par aucune avancée significative actée réglementairement pour les personnels de SU. Ces ateliers au demeurant intéressants, donnent l'illusion de la mise en œuvre par la gouvernance d'une politique sociale et témoignent du mépris de la gouvernance pour prérogatives des instances de l'université et du dialogue social.

## Je me syndique !

Les organisations syndicales ont démontré à quel point elles étaient utiles en mobilisant contre la réforme des retraites. Plusieurs dizaines de milliers de salarié·es, souvent jeunes, ont décidé depuis janvier de rejoindre un syndicat. Pourquoi pas toi ? En étant organisés, plutôt que de tâtonner, de manquer d'information sur ce qui se fait ailleurs, on se donne au contraire confiance les uns les autres, on s'entraide, on croise nos points de vue.

Tout le monde peut se syndiquer à la CGT : BIATSS, enseignant·es chercheur·es, doctorant·es, vacataires, personnels de l'université mais aussi du CNRS, de l'Inserm, de l'Inria, personnels fonctionnaires et contractuel·les etc.

**Cette pluralité, c'est ce qui fait notre force.**

TU EN AS ASSEZ DE LA PRÉCARITÉ ! TU VEUX FAIRE VALOIR TES DROITS !

ALORS, SYNDIQUE-TOI ! À LA CGT, IL Y A UNE PLACE POUR CHACUNE ET CHACUN.

UNIS, ON EST PLUS FORTS !

**J'ADHÈRE À LA CGT**

Nom.....  
Prénom.....  
Faculté.....  
Mail.....

Date et signature